



Numéro de l'acte	2015-204-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016**

### **QUESTION N°2015-204**

**SPORT** : Piscine municipale – Mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence DELAVAL

---

Les exploitants des établissements de natation d'accès payant, conformément au décret 91-365 du 15 avril 1991 et de l'arrêté du 26 juin 1998, ont l'obligation d'élaborer un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dont l'objectif est de définir l'ensemble des mesures de prévention des accidents, les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et d'alerte des services de secours, des mesures d'urgence en cas d'accident, ainsi que d'énumérer la liste du personnel surveillant (chef de bassin, BEESAN, MNS ...).

Celui-ci doit être modifié :

- Pour inclure l'organisation de la surveillance des scolaires
- Pour réorganiser l'organisation des secours selon les catégories d'incident

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- de procéder à une mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours adopté par délibération n°20 du 17 juin 1999, amendé en fonction des modifications, ci-annexé.

Les annexes du POSS sont applicables à ce jour et sont susceptibles d'être modifiées selon l'activité générale de la piscine.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT